

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE LE 6 FÉVRIER 2025, À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL

7.1.7 RENOUVELLEMENT MANDAT AUDITEURS

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 30 janvier 2025 préparé par le Comité des finances et d'audit;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du Comité des finances et d'audit à l'égard de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté une offre de service multiple couvrant le Barreau du Québec ainsi que les organismes affiliés, soit nommément le PAMBA, l'École du Barreau, la Fondation du Barreau du Québec et le Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau pour les deux prochaines années. La proposition d'honoraires a été jugée acceptable par le Comité des finances et d'audit;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances et d'audit;

DE RECOMMANDER le renouvellement de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeurs du Barreau du Québec pour une période de deux ans, soit les exercices 2025-2026 et 2026-2027;

DE RECONSIDÉRER l'opportunité d'aller en appel d'offres lorsque la période recommandée de deux ans sera terminée.

Copie certifiée conforme,

Me André-Philippe Mallette
Secrétaire adjoint de l'Ordre
Le 16 mai 2025